

pour notre part, que d'ores et déjà des dispositions soient prises pour régler le problème si le chômage allait prendre des proportions anormales l'automne et l'hiver prochains. Lorsque cette question a été évoquée il y a quelques jours, le ministre du Travail a répondu, ainsi qu'en témoigne la page 6246 du hansard.

Nous espérons qu'elle sera telle que nous n'aurons pas à renouveler ce programme.

Nous aussi, nous espérons que la situation sera telle que ce programme ne devra pas être renouvelé. Mais le présent gouvernement est tenu de dresser des plans pour obvier à cet état de choses, d'élaborer à l'avance un programme de travaux d'hiver pour parer à l'éventualité d'un chômage trop considérable. Il ne suffit pas au premier ministre de dire ce soir qu'on étudie la question. Il ne suffit pas au ministre du Travail, de dire comme il l'a dit le 14 juillet:

S'il faut étudier de nouveau ce programme, à cause des circonstances qui pourraient se présenter, le gouvernement étudiera toujours avec sympathie cette affaire.

Il ne suffit pas de considérer avec bienveillance la question du chômage d'hiver. Il est plus important de dresser des plans à l'avance avec les provinces et les municipalités pour réduire un tel chômage, pas seulement en abaissant de 35,000 le chiffre de 600,000 comme cela est arrivé l'hiver dernier, mais plus efficacement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne veux pas prolonger la discussion; je me contente donc de dire que, d'après les renseignements que je possède, la reprise économique a été tellement prononcée qu'en ce moment 200,000 personnes de plus que jamais auparavant sont au travail au Canada.

M. Benidickson: A cause de l'augmentation de la population.

M. Herridge: Étant donné que notre groupe s'intéresse profondément à ce problème, je ne puis résister à la tentation de dire un mot ou deux. Je ne puis m'empêcher de rappeler au premier ministre que, lorsque les choses allaient mal, pendant l'hiver, et qu'il y avait partout du chômage, le gouvernement ne s'en est pas reconnu responsable, mais qu'il a attribué cet état de choses à des éléments contre lesquels il ne pouvait rien: absence de marchés étrangers, conditions internationales, etc. Il comparait alors notre situation à celle des États-Unis, mais, maintenant que le soleil brille, il veut s'en attribuer le mérite.

Je m'unis à ceux qui ont exhorté le premier ministre à se préparer maintenant en vue du chômage possible l'hiver prochain. Il y va de l'intérêt non seulement des chômeurs, mais

du pays tout entier, d'éviter le malheureux gaspillage qui accompagne toujours le chômage en masse.

M. Benidickson: J'espère aussi que le premier ministre accordera la même attention aux possibilités de travaux d'hiver qu'offre le crédit afférent aux terrains de pique-nique et aux routes d'accès aux forêts inscrits sous la rubrique du Nord canadien. En 1958, les travaux d'hiver ont été annoncés en novembre. La mise en train s'est faite en décembre, si bien que les provinces n'ont pu profiter du programme avant l'hiver avancé. On nous garantira, je l'espère, que ce programme sera maintenu.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.

VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.)

L'hon. M. Fleming propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1960, la somme de \$2,509,880,956.37 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Fleming demande à déposer le bill n° C-73, pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1960.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} et pour la 2^e fois, puis la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. Herridge: Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le libellé du bill correspond exactement aux bills courants?

L'hon. M. Fleming: Oui, le bill est rédigé suivant la forme établie, et il n'y a rien de modifié.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 5 inclusivement sont adoptés.

L'annexe A est adoptée.

L'annexe B est adoptée.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.